

# Compétences du SIVOM de la Plaine d'Aunis

L'arrêté préfectoral n°13-3064 du 19 décembre 2013 précise les compétences du SIVOM. Elles se déclinent en 3 grandes politiques :

## La Politique Enfance-Jeunesse-Famille

- Soutien aux associations pour mener des actions de formation
- Accompagnement des associations qui s'inscrivent dans le PEL
- Elaboration et mise en œuvre du Projet Educatif Local (PEL)
- Soutien financier aux structures d'accueil enfance jeunesse
- Gestion du Relais des Assistantes Maternelles (RAM) et du Multi-Accueil La Ribambelle
- Mise en œuvre du fonds d'aide aux projets scolaires
- Financement du transport et des droits d'entrée pour la natation scolaire

## La Politique sportive

- Gestion et entretien du Gymnase Jacky Héraud, de la salle de tennis (3 courts couverts) et des terrains de tennis (2 courts extérieurs) situés sur la commune de La Jarrie
- Soutien financier aux clubs sportifs
- Prise en charge des participations financières sollicitées par le SIVU du collège de Dompierre-sur-Mer pour les communes de Bourgneuf et Vérines au titre des équipements sportifs

## La Politique d'aide aux personnes en difficulté

- Attribution d'aides financières au public en difficulté
- Centralisation et ventilation des informations nécessaires aux CCAS des communes membres sur les dispositifs d'aides ou de politiques sociales
- Coordination entre les différents partenaires sociaux du territoire
- Soutien aux associations à caractère social ou d'insertion d'intérêt intercommunal

## Siège du SIVOM de la Plaine d'Aunis



## Relais Assistantes Maternelles de La Jarrie



## Multi-Accueil La Ribambelle à La Jarrie



## Gymnase Jacky HERAUD de La Jarrie



## Tennis (Terrains extérieurs et salles intérieures) de La Jarrie

